

► **SAMIA GHALI AFFIRME QU'ELLE NE SOUTIENDRA PERSONNE**

Voilà qui a le mérite d'être clair. Mais ne participera certainement pas au rassemblement voulu à la rue de Solferino. La sénatrice PS des Bouches-du-Rhône Samia Ghali a annoncé, hier, qu'elle ne parrainerait pas Benoît Hamon, candidat socialiste à la présidentielle, faute de « convictions et de valeurs » communes, assurant par la suite qu'elle ne soutenait « personne ». Interrogée sur le programme de Jean-Luc Mélenchon, la maire des 15^e et 16^e arrondissements de Marseille a affirmé « se sentir franchement proche » du candidat de La France insoumise. « Mélenchon, à la limite, il est plus clair dans ce qu'il dit, a-t-elle ajouté. Mais je ne soutiens personne », a-t-elle répété une nouvelle fois. Et Macron ? Défavorable au projet de légalisation du cannabis porté par Benoît Hamon, Samia Ghali a également confié être en contact avec l'équipe d'Emmanuel Macron pour « discuter et donner son point de vue » sur ce point précis, qu'elle ne votera « jamais ».

► **FILLON, L'ARROSEUR... ARROSÉ !**

C'est la dernière vidéo qui fait le buzz sur les réseaux sociaux (ok, avec celles des buts de PSG-Barça...). Et le moins qu'on puisse dire, c'est qu'elle est d'une ironie cruelle pour François Fillon. Alors que le candidat de la droite et du centre estime être la victime d'un « lynchage » et martèle qu'il ne se soumettra pas au « tribunal médiatique », Brut (un nouveau média en ligne) a déniché une vidéo datant d'à peine six mois, dans laquelle son point de vue sur « l'acharnement » des médias vis-à-vis des hommes politiques en butte à des soucis judiciaires n'est pas tout à fait le même. Le 2 septembre dernier, invité de Jean-Michel Apathie sur FranceInfo, il déclarait : « Il y a un problème d'abaissement [...] du niveau d'éthique dans la vie politique », et de critiquer « la manière dont le système politico-médiatique [...] passe sur toutes ces affaires. [...] Ça fait la une pendant trois jours et ensuite c'est fini, on n'en parle plus. »

Politique pénale et sécurité : Ciotti veut tout changer

Eric Ciotti est plus que jamais derrière François Fillon. Le député azuréen, qui avait soutenu Nicolas Sarkozy au premier tour de la primaire après avoir été un des plus proches lieutenants de François Fillon en 2012, s'est lancé, sans réserve, dans le soutien au nouveau champion de la droite. Cette fois, pas question de prendre de la distance alors que son candidat est en grande difficulté après le « Penelopegate ». Hier, on l'a vu en boucle sur les chaînes info au côté de François Fillon, au moment où celui annonçait son projet d'abaisser la majorité pénale à 16 ans. Une disposition qui fait partie d'une proposition de loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure et de la justice (LOPSIJ) dans laquelle Eric Ciotti développe sa vision

de la politique pénale et de sécurité que pourrait mettre en application un futur gouvernement de droite dans lequel il serait... ministre de l'Intérieur.

Des mesures chocs

Dans cet épais document qui contient un long exposé des motifs et une cinquantaine d'articles comprenant une centaine de mesures, Eric Ciotti propose une réforme d'envergure. Il s'agit, entre autres, de recruter dix mille policiers et gendarmes, de doubler les places de rétention administrative, de créer seize mille nouvelles places de prison d'ici à 2022, en matière de lutte contre le terrorisme de « créer un dispositif de contrôle administratif des individus constituant une menace grave pour la sécurité et l'ordre public »,

de « créer un régime d'isolement strict pour les détenus radicalisés », en matière d'exécution des peines de supprimer « la contrainte pénale qui, en rendant l'emprisonnement facultatif pour les délinquants, affaiblit considérablement la portée de la sanction pénale, de rendre impossible toute libération conditionnelle « avant que le condamné ait effectué au moins les deux tiers de sa peine », de rétablir « les peines planchers en cas de récidive légale », en matière de justice des mineurs « d'abaisser la majorité pénale à 16 ans », de permettre aux officiers de police judiciaire et aux gendarmes « de procéder à des contrôles d'identité sans obligation de justifier au préalable de circonstances particulières établissant un risque d'atteinte à l'ordre public », etc.

Eric de Montgolfier rejoint aussi Benoît Hamon

Tout au long de sa carrière, Eric de Montgolfier aura cultivé l'art de ne pas être là où on l'attend. Il le prouve une fois de plus à 70 ans. Retraité de la magistrature depuis juillet 2013, l'ex-procureur de la République de Nice va intégrer l'équipe de Benoît Hamon. Le candidat PS à la présidentielle l'a annoncé, hier matin, lors d'un déplacement à Abbeville. Il a précisé qu'Eric de Montgolfier avait « accepté d'être [s]on conseiller justice » et rejoindrait son équipe cette semaine. Benoît Hamon poursuit ainsi



(Photo doc Richard Ray)

son ouverture à la société civile. Après l'économiste Thomas Piketty et avant le climatologue Jean Jouzel – offi-

cialisé hier après-midi –, le vainqueur surprise de la primaire de la gauche obtient un autre soutien de poids. Un magistrat emblématique, « tombeur » de Bernard Tapie lors de l'affaire OMVA en 1993. Mais aussi une personnalité qui suscite autant de haine que d'admiration. Ses treize années passées à Nice en témoignent. De 1999 à 2012, « Eric le rouge », devenu « le Nettoyeur », s'est illustré par son verbe haut et libre, ses efforts pour assainir un TGI miné par les ré-

seaux francs-maçons, la condamnation d'un directeur général des services de la Ville ou ses relations parfois musclées avec Christian Estrosi. Il a déçu, aussi, ses nombreux détracteurs l'accusant de faire « beaucoup de vent pour peu de résultat ». Cinq ans après avoir quitté Nice, Eric de Montgolfier vit à Bourges, où il a fini sa carrière comme procureur général. Le chantre du *Devoir de déplaire* va à nouveau distiller ses convictions, rarement consensuelles, pour la bonne marche de la justice. **C. C.**